

Conseil municipal du mardi 6 janvier 2009

Le six janvier deux mille neuf, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf Madame Sylvie PARDONNET absente excusée procuration à Madame Isabelle VEYRY, Madame Josiane RUFFION absente excusée procuration à Monsieur Roland DEMESMAY, Madame Céline DEVANNE absente excusée procuration à Madame Isabelle BASTIEN.

Madame Isabelle VEYRY a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2008 appelle quelques observations. Monsieur Bruno BERNARD fait préciser, concernant le transport scolaire des enfants de moins de 6 ans de Boussières Papeteries, qu'il avait souhaité qu'une réunion de concertation ait lieu hors conseil municipal. Monsieur Laurent BAUDIQUÉY fait remarquer qu'il n'était pas présent à la réunion des jeunes mais représenté par Monsieur Claude COUTENAY et Mme Eleni MICHON.

BP communal 2008 : transfert de crédits :

Le Maire expose qu'afin de régler un solde de facture sur l'exercice 2008 il y a lieu de transférer 2 500 € de l'article 6451 dont les crédits passeront de 16 000 € à 13 500 € à l'article 6554 dont les crédits passeront de 76 000 € à 78 500 €. Il convient également de transférer 1 500 € de l'article 6618 dont les crédits passeront de 1 500 € à 0 € à l'article 60631 dont les crédits passeront de 2 500 € à 4 000 € et transférer 1 500 € de l'article 6718 dont les crédits passeront de 1 500 € à 0 € à l'article 61521 dont les crédits passeront de 2 000 € à 3 500 €. L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

BP communal 2008 : transfert de crédits de l'article 21534 à l'article 2315 de l'opération n°32 :

Le Maire expose qu'afin de régler un solde de facture d'investissement sur l'opération n°32 de l'exercice comptable 2008, il y a lieu de transférer 300 € de l'article 21534 dont les crédits passeront de 5 000 € à 4 700 € à l'article 2315 de l'opération n°32 dont les crédits passeront de 40 000 € à 40 300 €. L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Demande d'adhésion de la commune de Rancenay au SIVOM de Boussières :

Le Maire expose que le conseil municipal de la commune de Rancenay a délibéré le 20 juin 2008 pour demander son adhésion au SIVOM de Boussières et lui transférer sa compétence « entretien général » à partir du 1/01/2009. La commune de Rancenay s'est en plus engagée à utiliser et financer 2 parts (1 part correspond environ à 100 heures de travail d'un agent).

Le Maire ajoute que le comité syndical du SIVOM a délibéré le 5/12/2008 pour accepter à l'unanimité l'adhésion de la commune de Rancenay pour la compétence souhaitée. Il revient maintenant à chaque commune membre de valider ou non cette adhésion et ce transfert de compétence (articles L5211-5, L5211-17, L5211-18 du CGCT).

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'adhésion de la commune de Rancenay au SIVOM de Boussières et le transfert de la compétence « entretien général » à partir du 1/01/2009, sous réserve que ces deux parts soient prises sur celles de Boussières. Les parts de la commune de Boussières passeront ainsi de 30 à 28 parts.

Restitution de 2 parts de la commune de Boussières au SIVOM de Boussières :

Le Maire expose que la commune s'est engagée par délibération du 17/05/2006 à employer et financer 30 parts au SIVOM de Boussières, dans le cadre de la compétence « entretien général des communes ». Il rappelle que 15 parts correspondent au travail d'un agent à temps complet.

Le Maire souhaite à présent restituer au SIVOM 2 parts. Les 30 parts actuelles passeraient ainsi à 28 parts à compter du 1/01/2009.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité demande au SIVOM de Boussières une diminution de 2 parts pour sa participation à la compétence « entretien général », ce qui impliquera une diminution proportionnelle du temps de travail des agents sur la commune.

Modification des statuts du SIVOM de Boussières :

Le Maire expose que le SIVOM de Boussières a délibéré le 5 décembre 2008 pour modifier ses statuts et en donne lecture. Le conseil municipal de chaque commune membre doit délibérer pour valider ces nouveaux statuts.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité la modification des statuts du SIVOM de Boussières.

Demande de remboursement d'une facture suite à dégradation de mobilier communal :

Le Maire expose que le panneau d'affichage a été dégradé. L'auteur de ce vandalisme est identifié. Le Maire ajoute qu'il a fait procéder à la réparation du panneau auprès de l'entreprise Miroiterie Comtoise. Le montant de la facture s'élève à 229,75 €.

Le Maire demande que cette facture soit supportée par l'auteur du vandalisme.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de se faire rembourser les frais liés à cette affaire et autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Bibliothèque :

Le Maire fait un rapide aperçu de la réunion annuelle de la bibliothèque 2008. La bibliothèque de Boussières est particulièrement agréable grâce à un fonds documentaire très riche et actualisé et au travail des bénévoles qui sont actuellement au nombre de 6. En 2008, 297 familles des communes associées se sont inscrites ainsi que 29 familles extérieures. Pour 2009, la cotisation annuelle reste inchangée à savoir : 12 € par famille pour les communes associées et de 24 € pour celles des communes extérieures.

Transport scolaire :

Le service de transport scolaire de Boussières Papeteries à Boussières Village a démarré le lundi 5 janvier. Une accompagnatrice est employée par la mairie pour assurer ce service matin, midi et soir afin de permettre aux enfants de moins de 6 ans de Boussières Papeteries de bénéficier du transport. Le matin et le soir, l'accompagnatrice effectue le trajet dans le bus des Monts Jura et accompagne les enfants des Papeteries jusqu'à l'école maternelle, le trajet retour est effectué le soir. Le midi, l'accompagnatrice utilise son véhicule personnel pour transporter les enfants, le service du midi sera maintenu en place s'il y a au moins 6 enfants.

Convention avec le Conseil Général du Doubs :

Afin de permettre la desserte de l'arrêt "Cité du Maroc" au profit des élèves scolarisés au collège de Saint-Vit, une convention de prise en charge a été établie entre la commune et le conseil général. Une adaptation du circuit de transport scolaire au départ du centre de Boussières a été effectuée moyennant une extension de trajet de 2.5 km et une avancée des horaires ainsi qu'une participation financière de 553 € TTC de la commune pour ce service dérogatoire assuré par le conseil général. Le maire donne lecture de la présente convention.

Inspection Académique :

Madame Bouillet, inspectrice d'académie a pris contact avec le Maire pour l'informer de la suppression d'une classe à l'école élémentaire pour l'année 2009/2010.

Actuellement, l'effectif pour l'école élémentaire est de 86 enfants répartis en 4 classes. L'effectif prévu pour l'année prochaine serait de 75 enfants qui seraient répartis sur 3 classes de 24, 25 et 26 élèves.

Le maire a informé l'inspectrice d'académie qu'il y a actuellement une classe de 28 élèves en maternelle, ce qui entraînera dans les deux ans à venir des effectifs plus chargés à l'école

élémentaire. Il a aussi demandé que le rectorat et s'engage dès à présent à ré-ouvrir une classe lorsque ce sera nécessaire.

Star AC 2009 :

Le comité des fêtes de l'an 2000 organise la STAR AC 3 à Boussières les 29 et 30 août 2009. Une réunion aura lieu le lundi 19 janvier 2009 à 20h avec toutes les associations des villages partenaires à la Maison des Loups afin de les associer à cette grande manifestation et notamment pour la fabrication et la participation à la course de caisses à savon. Plusieurs membres du conseil municipal vont venir renforcer l'équipe actuelle pour préparer ces festivités.

La séance a été levée à 22 h 30